

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/04/2025	Net Au 30/04/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	264 168		264 168	293 552
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	264 168		264 168	293 552
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	246 129		246 129	180 968
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	246 129		246 129	180 968
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	510 297		510 297	474 520

 **CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



Bilan Passif

	Net	Net
	Au 30/04/2025	Au 30/04/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	117 000	117 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	15 460	15 460
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	129 843	182 219
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	244 674	157 623
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	506 977	472 303
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 267	1 225
Dettes fiscales et sociales	2 053	992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	3 320	2 217
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	510 297	474 520
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/05/2024 au 30/04/2025			Du 01/05/2023
				Au 30/04/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 389	1 385
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL (II)			1 389	1 385
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 389	-1 385
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			210 000	160 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			210 000	160 000
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			210 000	160 000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			208 611	158 615

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/05/2024 Au 30/04/2025	Du 01/05/2023 Au 30/04/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	67 500	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	67 500	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	29 384	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	29 384	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	38 116	
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 053	992
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	277 500	160 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	32 826	2 377
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	244 674	157 623

- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées



3 GA

***Société à responsabilité limitée
au capital de 117 000 euros
Siège social : 143, Rue du Maréchal Leclerc
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
505 030 940 RCS CHERBOURG***

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2025 s'élevant à 244 674,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	244 674,41 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes aux associés	120 000,00 euros
------------------------------------	------------------

Soit 102,56 euros par part

Le solde, soit 124 674,41 euros, en totalité au poste « autres réserves » qui s'élève ainsi à 254 517,16 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 septembre 2025.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de

référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2022

110 000,00 euros, soit 94,01 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 110 000,00 euros

Exercice clos le 30 avril 2023

160 000,00 euros, soit 136,75 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

Exercice clos le 30 avril 2024

210 000,00 euros, soit 179,48 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 210 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Certifié conforme
La Gérance***

